

# ARÉTAS

Voir les versets relatifs

Transcription grec du nom araméen Kharethath. Plusieurs rois nabatéens, d'Arabie, dont la capitale était Pétra, portent ce nom. Leur peuple parlait un dialecte araméen, qui facilitait l'écriture et les relations commerciales.

Arétas I<sup>er</sup> doit être le roi mentionné par 2Ma 5:8. Arétas II, le plus connu, s'empara d'une partie de la Syrie vers 84 av. J. -C, prit le titre de « roi de Damas » que conservèrent ses successeurs. Dans la guerre des Macchabées, il se joignit à Hyrcan contre Aristobule et menaça Jérusalem. Un des officiers de Pompée lui fit échec et s'empara de Damas vers 64. Moyennant un tribut, Arétas II conserva son titre de roi de Damas. La province de Syrie ne fut réunie à l'empire romain que sous Trajan, vers 105 ap. J. -C.

Arétas IV, qui régna de 9 à 40, partit en guerre contre Hérode Antipas (voir Hérodes), qui avait répudié sa femme, soeur d'Arétas, pour épouser sa propre nièce Hérodiad. (cf. [Mr 6:17](#)) Vitellius, procureur de Syrie, marcha au secours d'Hérode contre Arétas. C'est cet Arétas IV qui faisait garder Damas ([2Co 11:32](#)) pour empêcher Paul de s'évader, lorsque le dévouement des « frères » le fit échapper dans un panier ([Ac 9:25](#)). On s'est étonné de voir un roi d'Arabie commander à Damas, qui appartenait à la province romaine de Syrie ; mais l'absence de monnaies romaines à Damas de 34 à 62 permet de supposer qu'elle était alors occupée par les Nabatéens : une occupation même momentanée suffirait pour justifier le témoignage précis de saint Paul. Du reste les auteurs qui persistent à croire qu'à cette époque Arétas ne gouvernait pas Damas, supposent qu'il surveillait l'apôtre à cause de son voyage en Arabie ([Ga 1:17](#)), dans son territoire, et qu'il avait fait établir des embuscades à l'extérieur de la ville par celui que Paul appelle son « ethnarque », ce qui peut désigner un simple représentant aussi bien qu'un « gouverneur » officiel (Bbl. Cent.).

**Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !**



2 PARTAGES

---

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2023 -  
www.topchretien.com